



Retraites
un projet brutal et injuste

16 juin 2010
Présentation de la réforme

Il faudra le texte du projet de loi, vraisemblablement communiqué vers le 20 juin pour préciser l'ensemble des mesures envisagées par le gouvernement.

Le diaporama se fonde sur les fiches rendues publiques le 16 juin.

Relèvement des âges

Catégories « sédentaires » : l'âge légal de départ sera progressivement porté de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2012.

Date de naissance	Âge du droit au départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1952	60 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1953	61 ans
1 ^{er} janvier 1954	61 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1955	61 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1956	62 ans

Relèvement des âges

- Catégories « actives », partant actuellement à 55 ans.

Date de naissance	Âge du droit au départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1956	55 ans
1 ^{er} juillet 1957	55 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1958	55 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1959	56 ans
1 ^{er} janvier 1960	56 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1961	56 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1962	57 ans

Relèvement des âges

L'âge auquel la décote s'annule est relevé de 4 mois par an à partir de 2016.

Il sera de 67 ans en 2023.

Ajouté à l'allongement de la durée de l'activité professionnelle requise, c'est un facteur important de baisse des pensions.

Augmentation des retenues pour pension

Passage en dix ans de 7,85% prélevés sur le traitement indiciaire brut à 10,55% en 2020, par une augmentation de 0,27 point par an.

En 2020, cela représentera l'équivalent d'une journée de salaire par mois en moins.

Augmentation des retenues pour pension

Pour les fonctionnaires de l'Etat, les traitements comme les pensions sont imputées au budget de l'Etat.

C'est donc un jeu d'écriture budgétaire qui programme une baisse des salaires.

C'est à terme une économie de 3 Mds d'euros par an en application du plan de rigueur.

Minimum garanti

Son attribution serait soumise à l'une des deux conditions

- Avoir la totalité des trimestres exigés (tous régimes de retraite)

ou

- Partir à l'âge auquel la décote s'annule.

Minimum garanti

Actuellement, il permet de relever d'environ 140 euros par mois les pensions les faibles. Des milliers d'agents sont concernés chaque année, environ la moitié des retraités de la FPT.

La restriction drastique de l'accès au minimum garanti est une mesure particulièrement injuste !

Mères de 3 enfants

Derrière l'affichage du « respect des droits acquis », la fermeture de l'accès : seules les mères de 3 enfants nés avant 2012 et ayant 15 ans de service en 2010 conserveront le droit à un départ anticipé.

Et la modification du calcul de la pension rendra le dispositif très peu attractif.

Mères de 3 enfants

Pour celles qui conservent le droit, le calcul de la pension se fera selon les règles en vigueur pour les fonctionnaires nés la même année, et non plus en fonction de l'année de l'ouverture du droit à pension.

De fait, le gouvernement supprime la dernière possibilité importante de départ anticipé (16 000 environ par an).

Mais rien sur...

- Le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées dans la Fonction publique en 2003
- La prise en compte des années d'étude et de formation
- La prise en compte de la précarité
- La situation des fonctionnaires polypensionnés

Emplois des seniors

Des mesures dérisoires d'aides pour 1 an aux entreprises pour l'embauche de salariés de plus de 55 ans.

Rien pour élargir et améliorer la CPA dans la Fonction publique !

Pénibilité

Refus de reconnaître la pénibilité à partir de critères objectifs.

Dispositif individuel de « retraite pour pénibilité » accessible aux seuls salariés souffrant « *au moment du départ en retraite d'un **affaiblissement physique avéré*** ». Rien pour ceux dont « *la santé n'est pas altérée, mais risquerait de l'être plus tard* ».

Droit à la retraite à 60 ans au taux plein.

Estimation : 10 000 en 2011.

Carrières longues

L'âge d'accès au dispositif est décalé.

Ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans pourront partir à 60 ans... s'ils respectent la condition de durée cotisée, 43 ans en 2012.

Le dispositif antérieur, en distinguant durée cotisée et durée validée, avait écarté la plupart des femmes, et ceux qui ont connu maladie ou chômage.

Des recettes nouvelles

Au total, **4,6 Mds d'euros en 2020**

Dont 1970 Ms sur les plus hauts revenus des personnes physiques

et 2650 Ms sur les entreprises

Cela représente à peine 10% des besoins de financement.

L'effort demandé aux salariés

1. Action sur les bornes d'âge : 20,2 Mds d'euros en 2020
2. Convergence des règles « public- privé » : prix à payer pour les fonctionnaires 4,9 Mds d'euros en 2020
3. Gel de la contribution employeur de l'Etat au financement de la retraite des fonctionnaires ; cela ne peut qu'entraîner des baisses de pensions.

Dispositif d'alerte

- Adoption par le Parlement « d'objectifs quantifiés »
- Proposition par le « comité de pilotage » de « mesures d'ajustement » en cas de dépassement des dépenses prévues.
- Rendez vous en 2018.

On n'en a pas fini avec les régressions !

Tous dans la rue le 24 juin !

Participons massivement aux manifestations unitaires pour les retraites, l'emploi et les salaires !

La FSU a déposé un préavis de grève.

Elle participera au sein de l'intersyndicale à la construction de suites offensives dès la rentrée.

